Adresse
+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ Square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact
+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formations Longues

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS FORMATIONS DE + DE 60H

MODE D'EMPLOI

Vous exercez des activités dans les domaines relevant de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Germanophone ?

Vous souhaitez une aide financière du Fonds 4S pour un projet de formation prédéfinie adapté aux besoins de votre association pour plusieurs travailleurs ?

Ce mode d'emploi «Aides financière aux formations longues» du Fonds 4S vous intéresse alors directement.

Lisez-le attentivement. Si vous désirez plus d'explications, n'hésitez pas à contacter l'équipe du Fonds par téléphone au 02 227 59 83 ou par mail à l'adresse fonds-4s@apefasbl.org.

Le Fonds 4S est un des Fonds de sécurité d'existence de la Commission paritaire 329 pour la Fédération Wallnie-Bruxelles et la Communauté germanophone destiné à soutenir des initiatives de professionnalisation du secteur et de la formation.

Le champ de compétences de la Commission Paritaire 329 et donc par conséquent celui du Fonds 4S, recouvre les sous-secteurs suivants :
centres culturels,
bibliothèques,
ludothèques et médiathèques,
associations et clubs sportifs,
associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales,
initiatives de développement communautaires,
organisations d'éducation populaire, de travail socioculturel et d'éducation permanente,
organisations de protections de l'environnement,
organisations et mouvements de jeunesse,
centres et maisons de jeunes,
organisations de formation professionnelle et de recyclage,
organisations touristiques non commerciales,
organisations de coopération au développement,
organisations pour la promotion d'une conception idéologiques,
musées et services éducatifs,
associations des arts plastiques et littéraires,
ainsi que les organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus.

Formation Longue

Intervention forfaitaire pour vos formations longues de + 60 h :

MODE D'EMPLOI

1. Vous souhaitez vous lancer dans une formation de longue durée ? Vous souhaitez encourager et soutenir votre personnel à se lancer dans une formation de longue durée ?

Se lancer dans une formation au long cours, quel que soit le niveau de qualification visé en fin de parcours, est à la fois un défi et une ambition légitime des travailleurs.

A travers cette action, le Fonds souhaite soutenir les processus de formation longue – de plus de 60 heures – via une intervention forfaitaire d'un montant maximum de 750 €. Ce montant ne couvre donc pas forcément l'entièreté des coûts d'inscription, mais est certainement une aide déterminante.

2. Cadre de soutien et conditions d'admission

Le Fonds soutient tout travailleur du secteur. Il donnera toutefois priorité dans le cadre de cette action au travailleur ayant un niveau de qualification peu élevé. Ce public sera prioritairement bénéficiaire des budgets disponibles.

Le Fonds a fait le choix d'établir une **liste fermée de formations** permettant l'acquisition de compétences essentielles et spécifiques pour le secteur. Le Fonds ne soutient donc via son action "Formation longue" que les formations reprises dans la liste fournie ci-après.

La formation fait l'objet d'un accord entre l'employeur, le travailleur, avec l'appui de la délégation syndicale si celle-ci est présente dans la structure. Les parties s'engagent à réunir toutes les conditions afin que le bénéficiaire puisse activement suivre son cursus et que des retours positifs puissent être récoltés au sein de la structure. Le Fonds invite les associations à développer une réflexion à long terme sur la formation, notamment en les incitants à mettre en place un plan de formation annuel et concerté.

Le Fonds peut financer un cursus s'étalant sur plusieurs années. Il s'engage dès acceptation de la candidature à soutenir la formation sur la globalité de sa durée. Cependant, le Fonds conditionne son intervention pluriannuelle à la réussite de l'année précédente.

Un travailleur licencié pourra continuer à bénéficier de la bourse pour l'année en cours. S'il souhaite continuer son processus formatif chez son nouvel employeur, il devra réintroduire une demande, en attestant de la réussite de l'année précédente.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formation Longue

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS FORMATIONS LONGUES DE + 60 H :

MODE D'EMPLOI

3. L'aide financière

Le Fonds intervient dans le cadre de cette action via un forfait plafonné à 750 € par année de formation.

Seuls les frais d'inscription à la formation sont pris en charge. La mise sur pied du programme, sa réalisation dans les aspects pratiques (y compris les frais de matériel pédagogique) sont à votre charge, de même que les coûts de remplacement des travailleurs en formation. Aucun double financement ne sera accepté.

L'aide est apportée à la personne finançant la formation. La bourse est donc versée sur le compte de l'employeur ou du travailleur. Dans le cas d'un partage des frais de participation, l'intervention se fera auprès d'un seul bénéficiaire.

4. La procédure de demande d'aide financière

La candidature est envoyée en utilisant le formulaire "Intervention forfaitaire pour une formation longue" téléchargeable sur notre site www.fonds-4s.org

La demande peut être rentrée quel que soit le moment de l'année, mais au plus tard dans les 60 jours après le début de la formation. Seuls les formulaires entièrement complétés seront pris en compte.

Un dossier recevable comprend le dossier de candidature complété, signé et intégrant une réponse à chaque question du formulaire.

L'envoi de votre candidature se fait de préférence par courriel (fonds-4s@apefasbl.org), sous format PDF.
Une version papier peut également nous parvenir à l'adresse suivante : Fonds 4S, Square Sainctelette à 1000 Bruxelles.

Le Fonds 4S est une structure gérée paritairement. Afin de favoriser le dialogue social et en cas de présence d'une délégation syndicale, la signature de la direction et d'un représentant syndical est requise dans le dossier de candidature.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

5. Procédure de sélection des demandes de formation longue

Le Comité de gestion sélectionne les demandes, en fonction notamment :

- de la recevabilité administrative de la candidature ;
- du respect des critères d'admission ;
- **des disponibilités financières.**

La priorité est octroyée aux demandes de travailleurs dont la qualification n'excède par le Certificat d'Etude Secondaire Supérieur (CESS), ainsi qu'aux demandes provenant de petites associations.

Une réponse par courrier est donnée au 25 du mois suivant la réception de la demande.

6. Procédure de mise en oeuvre

Une convention est signée entre l'employeur, le travailleur et le Fonds.

Suite à cette signature, le paiement des frais d'inscription peut être versé (au travailleur ou à l'employeur), dès que les pièces justificatives suivantes ont été envoyées au Fonds :

- une attestation d'inscription fournie par l'organisme de formation ;
- une facture émise par l'organisme de formation ;
- une preuve de paiement ;
- une déclaration de créance ;

Toute modification de la demande doit faire l'objet d'une approbation par le Comité de gestion du Fonds, via une interpellation de la Cellule administrative.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

FormationLongue

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS FORMATIONS LONGUES DE + 60 H :

MODE D'EMPLOI

Liste des formations longues

1. FORMATIONS GENERALES POUR LE SECTEUR SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

Formations continues

- Conseiller en prévention de niv. 2 (formation reconnue par le Ministère Emploi et Formation)
- Gestion d'une entreprise à profit social, pour responsables et cadres du secteur à profit social (formation GO For, organisée par l'UNIPSO)

Formations qualifiantes en EPS, en Haute Ecole ou à l'Université

Niveau d'enseignement secondaire

- Acquisition du CESS
- Acquisition d'un certificat de qualification ou professionnel de l'Enseignement sec. supérieur

Niveau d'enseignement supérieur de type court ou long

- Bachelier en administration et gestion du personnel (ou des ressources humaines)
- Bachelier en comptabilité, secrétariat de gestion
- Post-graduat en gestion d'entreprise d'économie sociale ou cadre du secteur non marchand
- Master en Politique économique et sociale
- Master en Sciences du travail
- Master en Ingénierie et actions sociales
- Certificat en management associatif

2. FORMATIONS ADAPTEES AUX BESOINS DES SOUS-SECTEURS

Formations continues

- BAGIC : Brevet d'Aptitude à la Gestion des Institutions Culturelles
- Animateur de Centre de vacances, de groupe, en arts du spectacle
- Coordinateur en Centre de vacances

Formations qualifiantes en EPS, en Haute Ecole ou à l'Université

Niveau d'enseignement secondaire

- Animateur (trice)
- Educateur (trice)
- Attestation de compétence agent de gardiennage / gardien de patrimoine
- Régisseur de spectacle
- Guide touristique

Niveau d'enseignement supérieur de type court ou long

- Bachelier éducateur spécialisé
- Bachelier en tourisme
- Graduat de formateur en alphabétisation
- Graduat en insertion sociale et professionnelle
- Animateur en action collective, politique, culturelle et sociale (ISCO - CIEP)
- Master et certificat en français langue étrangère
- Master en analyse et innovation en pratiques sociales et éducatives
- Master en sciences de l'éducation
- Master en tourisme
- Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP)

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

6. La procédure de mise en oeuvre

a) Pour la formation issue du "catalogue Formapef sur site" ou d'une formation issue d'un opérateur conventionné

Une convention est signée entre votre structure, l'opérateur de formation et le Fonds 4S.

Le dossier est clôturé suite à la réception par le Fonds 4S d'une attestation de participation agréée par l'opérateur et d'un rapport d'évaluation réalisé par la structure.

b) Pour une formation, proposée par l'opérateur de votre choix, uniquement dans les domaines et thématiques prioritaires pour le Fonds (voir ci-après)

Une convention est signée entre votre association et le Fonds 4S. Suite à cette signature, vous pouvez demander le paiement d'une avance de 50% du montant accordé sur base d'une déclaration de créance (modèle disponible, si nécessaire, sur le site www.fonds-4s.org).

Le solde est versé lors de la réception par le Fonds 4S des éléments suivants :

- une attestation de participation fournie par l'opérateur de formation ;
- un rapport d'évaluation réalisé par la structure ;
- et d'éléments financiers (facture, preuve de paiement des frais du formateur et déclaration de créance).

Dans les deux cas, les dates de mise en œuvre de l'action et de clôture sont reprises dans la convention.

Le projet devra être clôturé dans les 8 mois suivant la candidature.
Toute modification de la demande doit faire l'objet d'une approbation par le Comité de gestion du Fonds 4S à travers une interpellation de la Cellule administrative. Notamment, en cas :

- d'annulation du projet ;
- de démarrage différé ;
- de modification de la liste des participants.

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03

Formation Longue

INTERVENTION FORFAITAIRE POUR VOS FORMATIONS LONGUES DE + 60 H :

MODE D'EMPLOI

Liste des domaines et thématiques des formations

DOMAINE 1 : **SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

1. Hygiène de cuisine de collectivité
2. Législation et outils pour le bien-être au travail
3. Prévention des lombalgies et ergonomie
4. Prévention incendie
5. Secourisme

DOMAINE 2 : **GESTION DES RELATIONS INTERNES AUX EQUIPES**

1. Concertation sociale et dialogue social
2. Conduite de réunion
3. Gestion des émotions et stress
4. Prévention et gestion des conflits
5. Développement professionnel
6. Intégration du personnel administratif et technique au projet de l'association
7. Gestion d'équipe de travail
8. Travail en équipe

DOMAINE 3 : **OUTILS DE GESTION**

1. Bureautique
2. Techniques de secrétariat
3. Référent en informatique
4. Economies d'énergie et développement durable
5. Gestion administrative et financière
6. Gestion des ressources humaines
7. Gestion de projets
8. Partenariat et travail en réseau

DOMAINE 4 **: GESTION DES RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

1. Accueil
2. Accueil de la diversité
3. Prise en compte des personnes handicapées
4. Sensibilisation à la communication non-verbale
5. Gestion de l'agressivité
6. Confrontation aux traumas et deuils
7. Ecoute
8. Travail avec les familles
9. Education à la vie affective et sexuelle
10. Ethique et déontologie

DOMAINE 5 : **ANIMATION ET PEDAGOGIE**

1. Animation
2. Pédagogie

DOMAINE 6 : **LEGISLATION**

DOMAINE 7 : **LANGUES**

Adresse

+ Fonds 4S
+ c/o APEF ASBL
+ square Sainctelette 13/15
+ 1000 Bruxelles

Contact

+ fonds-4s@apefasbl.org
+ Tél. : 02 250 37 87
+ Fax : 02 227 69 03